Envoyé en préfecture le 14/08/2026
Reçu en préfecture le 14/08/2026
Publié le
ID : 022-212201438-20260730-2026_085-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

COMMUNE DE MATIGNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 JUILLET 2026

DÉLIBÉRATION N°2026-085

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 19

Présents : 16

Pouvoirs : 2

Votants : 18

Date de convocation

24/07/2026

Date d'affichage

14/08/2026

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 30 juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Matignon, dûment convoqué le 24 juillet 2026 s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Jean-René CARFANTAN, Maire.

Etaient présents :
Madame Jocelyne DARTHY, adjointe, messieurs Gilles CARFANTAN et Sébastien REBOURS, conseillers municipaux délégués,
Mesdames Hélène BILY-LE GUYADER, Aurore BROUARD, Agnès CELEYRETTE, Anne-Cécile ONFRAY, Nathalie RENAULT, Nicole ROUILLAC, messieurs Pierre-Yves ALLORY, Erwan BRIAND, Éric DURAND, Anthony GUEHENNEUC, Franck GUERRIER, Jean-Charles LE BRETON.

Étaient représentés : Mathias DELHOMME par Jean-René CARFANTAN, Hélène PLESSE par Aurore BROUARD.

Était absente excusée non représentée : Maryse THEBAULT.

Était absent : néant

A été nommé secrétaire de séance : Éric DURAND.

DÉLIBÉRATION N°2026-085

CULTURE

Constitution du COPIL pour le Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social (PCSES) concernant la bibliothèque municipale

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la définition et les objectifs du PCSES. Il s'agit d'un document de politique publique par lequel une collectivité territoriale détermine les objectifs d'un établissement de lecture publique (bibliothèque, médiathèque...), qu'il s'agisse de l'actualisation d'une démarche menée ou de la création d'un nouvel établissement.
LE PCSES est par définition :

- Un projet culturel : les bibliothèques prennent en compte la diversité des modes d'expression culturelle et des publics,
- Un projet scientifique : les bibliothèques participent à des réseaux et développement des activités scientifiques,
- Un projet éducatif : les bibliothèques offrent un accès à l'information et à la connaissance et travaillent avec les acteurs de l'éducation, notamment en matière d'éducation artistique et culturelle,
- Un projet social : les bibliothèques répondent aux besoins de la population d'un territoire et mènent des actions an concertation avec les acteurs des domaines sociaux et socio-culturelles.

Envoyé en préfecture le 14/08/2026
Reçu en préfecture le 14/08/2026
Publié le
ID : 022-212201438-20260730-2026_085-DE

Le PCSES est un texte formalisé par la bibliothèque et validé par la collectivité, fruit d'un dialogue interne avec l'équipe, externe avec des acteurs engagés sur un territoire. Il a vocation à être rendu public et régulièrement évalué et actualisé.
Le PCSES offre des parentés avec le Contrat Territoire-Lecture, contrat signé entre l'Etat et Dinan Agglomération, visant à susciter une politique de lecture coordonnée, priorisée et structurante sur un territoire.
Le PCSES facilite l'adhésion des acteurs concernés directement par le projet mais aussi des partenaires extérieurs qui y contribuent à un titre ou à un autre (scientifique, financier, ...)
Il précise les actions sur plusieurs années. Le PCSES est destiné à devenir non seulement un document faisant référence mais également une feuille de route.

Méthodologie :
La collectivité peut désigner un chef de projet qui pilote l'élaboration du PCSES. Il détermine la méthodologie qui associe le plus tôt et le plus largement possible les élus, l'équipe de la bibliothèque (agent et bénévoles), les services de la collectivité, les usagers ainsi que d'éventuels partenaires extérieurs.

La collectivité procède à la création d'un comité de pilotage. Il permet de suivre l'élaboration du projet, de recueillir les avis, de synthétiser les discussions, de valider les grandes orientations et les actions.
L'élaboration du PCSES se déroule en plusieurs étapes :
-la réalisation d'un bilan (audit) descriptif de l'existant et d'un diagnostic critique,
-la présentation du contenu du projet, ainsi que la description des moyens associés, du calendrier, et des modalités d'évaluation.
Durant la première étape, l'état des lieux, objectif et précis, restitue la politique menée. L'analyse évalue la pertinence de cette politique et l'adaptation des outils de travail. Elle compare, repère les points forts, les points faibles, les contraintes, les dysfonctionnements, ainsi que les attentes des publics, usagers ou non. Elle associe étroitement l'ensemble du personnel. Une conclusion synthétise les éléments de l'état des lieux et du diagnostic. La seconde étape est consacrée au projet, dont les enjeux, les objectifs, les axes et les actions résultent de l'analyse préalable.

Monsieur le Maire indique donc qu'il faut procéder à la création du comité de pilotage (COPIL). Il sera constitué d'élus, de la responsable de la bibliothèque de Matignon, de la Secrétaire Générale de mairie, de bénévoles de la bibliothèque.

Cette élaboration du PCSES sera accompagnée par la Bibliothèque Départementale des Côtes d'Armor au cours de l'ensemble des étapes. Monsieur le Maire précise que la durée de ce travail pour aboutir à l'élaboration d'un PCSES définitif est estimée à environ 6 mois. Ce PCSES sera ensuite soumis pour validation au Conseil Municipal.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de la création du Comité de pilotage pour l'élaboration du PCSES. Il sera constitué de la manière suivante :

- Des élus : Jean-René CARFANTAN, Mathias DELHOMME, Jocelyne DARTHY, Aurore BROUARD, Pierre-Yves ALLORY, Erwan BRIAND, Hélène BILY-LE GUYADER,
- De la responsable de la bibliothèque municipale, Christelle BARTH,
- De la secrétaire générale de mairie, Isabelle PERRUCHON,
- De bénévoles de la bibliothèque municipale.

Fait à Matignon, le 30 juillet 2026

Le Maire, Jean-René CARFANTAN

Pour le Maire
et par Délégation
L'Adjoint,
Mathias DELHOMME